

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES LABORATOIRES D'ESSAIS ET D'ÉTALONNAGE (PAL)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée : **Kent Agri Lab Ltd.**

Nom de l'emplacement ou dénomination commerciale (s'il y a lieu) :

Nom de la personne-ressource : Betty deNys

Adresse : 8672, John Park Line
Tupperville, (Ontario)
N0P 2M0

Téléphone : 519 627-3737

Télécopieur : 519 627-7726

Site Web : www.kentagrilab.com

Courriel : kentagri@kent.net

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	151013
Norme(s) d'accréditation	ISO/IEC 17025:2017 Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
Domaines d'essai	Chimie et physique
Domaines de spécialité de programme	Intrants agricoles, aliments, santé des animaux et protection des végétaux (AAAV)
Accréditation initiale	2016-06-27
Accréditation la plus récente	2024-02-05
Accréditation valide jusqu'au	2028-06-27

*Note: This scope of accreditation is also available in English as a document issued separately.
Remarque : La présente portée d'accréditation existe également en anglais. La version anglaise est publiée séparément.*

ANIMAUX ET PLANTES (AGRICULTURE)

Aliments et produits comestibles (consommation humaine et animale)

Graines/semences

<p>M. et P. (chapitres 2 et 3)</p>	<p>Analyse de la pureté Pureté – Méthodes et procédés canadiens (M. et P.), chapitres 2 et 3 Détermination du nombre par unité de poids d'autres espèces (plantes cultivées et mauvaises herbes), y compris les semences enrobées et les essais pour identification des semences; y compris les espèces figurant dans le tableau 5, alinéa 4.6.2 des M. et P. Détermination du pourcentage en poids – M. et P., chapitres 2 et 3 Détermination du pourcentage en poids de semences pures, de graines de mauvaises herbes, de semences d'autres plantes cultivées, de matière inerte, de sol et de particules pathogènes (y compris les semences enrobées et les essais pour identification des semences; y compris les espèces figurant dans le tableau 5, alinéa 4.6.2) Mise en œuvre en tant que KALP006.</p>
<p>M. et P. (chapitre 4)</p>	<p>Germination – Méthodes et procédés canadiens (M. et P.), chapitre 4 Détermination du potentiel de germination maximal de semences; y compris les espèces figurant dans le tableau 5, alinéa 4.6.2 Mise en œuvre en tant que KALP032.</p>
<p>ACIA- PLAAGE- LAB02</p>	<p>Procédure dans le cadre du Programme de laboratoires autorisé pour l'analyse des grains à l'exportation (PLAAGE) Détermination de la présence de graines de mauvaises herbes, analyse du pourcentage en poids des sols et détection des insectes vivants aux fins de la certification phytosanitaire des exportations de grains canadiens Mise en œuvre en tant que KALP038.</p>

Nombre d'éléments inscrits dans la portée : 3

Notes

M. et P. : Méthodes et procédés canadiens d'essai des semences

PLAAGE : ACIA-PLAAGE-LAB02, protocole d'essai

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation délivré par le Conseil canadien des normes (CCN). La version originale est affichée dans le répertoire des laboratoires titulaires de l'accréditation du CCN sur le site Web du CCN au www.ccn.ca.

Elias Rafoul
Vice-président, Services d'accréditation
Date de publication : 2024-02-05